



Paris, le 25 Septembre 1990

**DEPOSANTE DE L'ORME DES MERISIERS (St AUBIN) :
MISE AU POINT DU CEA**

- L'affaire des fissures des blocs de déchets du Centre de Saclay est une affaire ancienne, remontant à 1972/1974, largement traitée par plusieurs journaux à l'époque. Cela avait d'ailleurs fait l'objet d'une question écrite au ministre de l'Industrie (cf. texte joint).
- Des blocs de déchets du Centre de Saclay étaient entreposés à l'Orme des Merisiers, terrain relevant de ce Centre.
- Certains de ces blocs (243) avaient été fissurés suite à des hivers rigoureux et aux intempéries. Ils ont tous été réparés, reconditionnés, et l'ensemble des blocs entreposés à l'Orme des Merisiers (2 484) ont été envoyés au Centre de la Manche pour stockage définitif. Ils sont désormais placés sous la responsabilité de l'ANDRA.
- Ces fissures ont été à l'origine, au début des années 70, d'une pollution radioactive accidentelle. Le site de l'Orme des Merisiers a été alors largement décontaminé. Néanmoins, une radioactivité résiduelle subsiste. Cette radioactivité, très faible, est mesurée régulièrement. Elle ne présente aucun risque pour la population, à tel point que le SCPRI avait cessé ses mesures (contrôle des eaux de ruissellement) en 1980.
- La mesure faite par la CRII-RAD (dont on ne connaît pas la localisation) et dont le Parisien du 24 se fait l'écho, si elle est quelque peu différente de celles effectuées par le CEA, n'est en rien contradictoire avec ces dernières. Elle montre bien l'existence d'une radioactivité résiduelle.
- La dépositaire de l'Orme des Merisiers est aujourd'hui exploitée dans le cadre d'une ICPE (*) (autorisation préfectorale du 3 juillet 1979) pour stockage des boues d'épuration et des eaux usées conventionnelles du Centre de Saclay.
- Les déchets radioactifs du centre de Saclay sont envoyés au Centre de la Manche quand ils relèvent du stockage de surface. Ils sont entreposés sur les centres du CEA quand ils sont destinés au stockage profond.

(*) Installation classée pour la protection de l'environnement.

- ASSEMBLEE NATIONALE -

QUESTION ECRITE N° 26 524 DU 17 OCTOBRE 1972 DE M. LONGEQUEUE,
DEPUTE SOCIALISTE DE LA HAUTE-VIENNE A

M. LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

(J.O. Débats A.N. N° 108 du 6.12.1972 - p.5894)

M. LONGEQUEUE appelle l'attention de M. le ministre du Développement Industriel et Scientifique sur les précautions à prendre quant au stockage et à l'élimination des déchets radioactifs. Ainsi, au Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay, 18 000 fûts de béton contenant des matières hautement toxiques seraient entreposés en plein air, alors que beaucoup d'entre eux seraient fissurés, voire même crevés. D'autres seraient entreposés près d'un centre a été accueillant les enfants du CNRS. Il lui demande quelles mesures immédiates il compte prendre pour que soit mis fin à cette situation inquiétante et pour éviter que se renouvellent de tels faits.

REPONSE A LA QUESTION ECRITE N° 26 524 DE M. LONGEQUEUE

Il est exact que deux aires de stockage de blocs de béton existent au Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay, l'une dans la partie Sud-Ouest du Centre, l'autre sur un terrain de l'Orme des Merisiers situé effectivement à proximité d'un centre aéré. Ces blocs ont été confectionnés depuis une quinzaine d'années ; ils incluent dans leur masse des déchets solides de faible activité. Ils ont une forme cylindrique et un poids unitaire de 4 tonnes environ, et leur conditionnement a été étudié en vue d'assurer une innocuité absolue pour l'environnement. Or, depuis quelques temps, une campagne a été lancée sur les dangers de ce stockage. Ces bruits sont notamment fondés sur le fait que des fissures ont été constatées dans le revêtement extérieur de quelques uns des blocs servant d'écran aux containers. En effet, une faible proportion des 18 000 blocs entreposés a présenté quelques fissurations à la suite des périodes de gel pendant l'hiver, mais, les conséquences de telles fissurations, qui n'intéressent que la coquille non radioactive, et non pas le coeur, lui-même solidifié, sont très limitées.

Ailleurs, le Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI) effectue des contrôles périodiques de ce stockage en liaison avec le Service de Protection contre les Rayonnements du Centre de Saclay. Ce Service a récemment affirmé à nouveau que les contrôles ainsi effectués n'ont jamais mis en évidence un quelconque rayonnement susceptible de constituer un danger pour la santé des populations environnantes. Les fissures constatées sur 150 blocs ont été signalées à ce Service, qui a vérifié qu'elles n'entraînaient en aucune manière des risques pour la population. Il a néanmoins recommandé le transfert des blocs en cause sur un centre de stockage spécialisé, et cette opération est actuellement en cours d'achèvement dans les conditions réglementaires de sécurité.

Il paraît important de préciser, à propos du stockage incriminé, qu'il ne s'agit - comme on le laisse entendre - de fûts contenant des déchets radioactifs liquides susceptibles d'écoulement en cas de fissuration, mais bien de blocs de béton pleins contenant des déchets solides, de faible radioactivité noyés dans la masse. Quoiqu'il en soit, il a toujours été reconnu que l'implantation actuelle de ce stockage à Saclay et à l'Orme des Merisiers présentait un caractère provisoire et la décision a été prise au cours de l'été dernier d'en opérer le transfert complet sur le site spécialisé déjà évoqué.

Déposante de l'Orme de Merisiers
(Saint Aubin)

Les déchets à Saclay

Le Centre de Saclay, depuis son origine, produit des déchets issus de ses activités nucléaires. Tant qu'une décision n'avait pas été prise pour le devenir de ces déchets, le Centre a stocké les déchets conditionnés dans des blocs de béton sur le centre lui-même et sur un site voisin, à Saint Aubin, près de l'Orme des Merisiers.

Au 31 juillet 1971, le stock des blocs bétonnés contenant les déchets radioactifs entreposés par le Centre de Saclay, s'élevait à 18 023 unités, dont 2 484 à l'Orme des Merisiers.

Les décisions pour leur stockage définitif au Centre de Stockage de la Manche furent prises le 19 octobre 1972.

L'envoi au Centre de Stockage de la Manche de tous les blocs entreposés par le Centre de Saclay s'est terminé le 12 juin 1979. Depuis, le Centre envoie régulièrement à l'ANDRA les déchets destinés au stockage de surface.

La fissuration des blocs de déchets

A la suite de l'exposition prolongée des blocs aux intempéries, certains d'entre eux se sont fissurés au début des années 70. Leur nombre a été estimé à 500 environ dans un premier temps. Leur nombre réel est de 243 pour l'ensemble des blocs gérés par le Centre de Saclay. Le nombre des blocs fissurés sur le site de l'Orme des Merisiers est donc inférieur à 243.

Les blocs fissurés ont été réparés ou reconditionnés avant leur envoi à l'ANDRA.

Nature et contenu des blocs de déchets

Les blocs de déchets sont de trois types :

10

- blocs de béton armé préfabriqué, d'une épaisseur de 10 à 30 cm, contenant des fûts métalliques, des fûts ceinturés de plomb et des récipients en plomb envelopés et bloqués par du ciment. Ils sont destinés à recevoir les déchets dont l'activité est la plus élevée.
- blocs de béton armé préfabriqué, d'une épaisseur d'environ 15 cm, contenant des déchets de faible activité bloqués par un ciment, notamment les boues de la station de traitement des effluents.
- blocs de béton, dits monolithiques, contenant des déchets de faible activité bloqués par le ciment à l'intérieur d'un panier injecté sous coffrage. L'épaisseur de protection de béton est au moins égale à 15 cm.

Ces blocs contiennent les déchets issus des activités nucléaires de Sactay. Ils contiennent des déchets technologiques, du matériel contaminé, des produits activés, des poussières provenant des laboratoires d'examen des combustibles irradiés, etc...

Ils ont été expédiés et acceptés par le Centre de la Manche ; ils sont conformes aux normes d'acceptation du site de stockage de la Manche, c'est-à-dire que leur activité contenue est inférieure à 37 MBq/kg (1 Curie/t) et qu'ils respectent les normes de transport (dose au contact du colis < 200 mrad/h soit 0,002 Gy/h).

La répartition des 2 484 blocs entreposés à l'Orme des Merisiers, selon leur type et leur activité, est donnée dans le tableau 1.

Conséquences de la fissuration

Le lessivage par les eaux de pluie des blocs fissurés a entraîné certains des produits radioactifs contenus, à l'extérieur des blocs.

Ces blocs reposaient sur une dalle en béton, disposée de telle sorte que les eaux de ruissellement étaient dirigées vers un puisard.

Les mesures faites sur le terrain en 1974 puis en 1990 (le 18 janvier et le 21 janvier) montrent la présence de produits radioactifs issus des blocs. Leur activité est faible. Une mesure de l'activité des boues contenues dans le fond du puisard a donné une valeur en Césium 137 plus élevée que les autres, ce qui est compréhensible, puisque c'est là que s'accumulait les eaux de pluie ruisselant sur la dalle.

Du 28 août au 5 septembre 1990, des mesures de radioactivité ont été menées hors du site.

Quelques zones ont été repérées présentant un débit de dose à quelques centimètres du sol compris entre 20 et 50 micro rad/h.

Des prélèvements de sol ont été faits aux endroits présentant le niveau de rayonnement le plus élevé, signalés sur le plan joint au tableau 2.

Les résultats ne donnent pas d'informations significativement différentes des précédentes. En particulier, l'activité massique totale, pour chaque prélèvement, est toujours inférieure à 1 kBq/kg pour l'ensemble des radionucléides détectés, comme le montre le tableau 2.

Les contrôles des eaux de ruissellement du site, menés par le SCPRI, de 1972 à 1980, montrent que les activités sont faibles.

Les mesures de l'activité de l'eau du puits menées par le SPR de Saclay, de 1963 à 1978, sont significatives car elles montrent bien l'incidence de la fissuration des blocs sur l'activité de l'eau tout en confirmant le niveau faible de la contamination (tableau 3).

L'évolution du site de l'Orme des Merisiers

Après l'enlèvement des blocs, la dalle et le terrain environnant ont été décontaminés.

Après la fin des travaux, une campagne de mesure a eu lieu en 1974 (voir tableau 4).

Une surveillance régulière a eu lieu de 1974 à 1980, en particulier par le SCPRI.

Le terrain ne présentant pas de radioactivité significative, il a été décidé d'enlever la dalle. Une campagne de mesure avant travaux a eu lieu en janvier 1990 (cf tableau 4), qui n'amena aucune information significative nouvelle. La dalle a été démolie en août 1990.

Actuellement le site est utilisé pour le stockage des boues d'épuration des eaux usées conventionnelles du Centre, dans le cadre d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) non radioactive, car l'activité totale reste inférieure aux normes prévues par les nomenclatures ICPE du 19 juillet 1976 (art. 385).

Commentaires

L'ensemble des mesures et des analyses montre clairement que l'exposition aux intempéries des blocs fissurés entreposés à l'Orme des Merisiers a permis l'entraînement de radionucléides à l'extérieur des blocs.

Une partie de ces radionucléides a été entraînée vers le puits destiné à recueillir les eaux de ruissellement de la dalle de béton sur laquelle reposaient les blocs.

Une autre partie a été entraînée hors de la dalle, comme en témoignent les analyses du sol autour de la dalle, et des eaux de ruissellement du site.

Toutes les mesures faites montrent que la quantité de radionucléides entraînés hors des blocs conduit à des niveaux de contamination et d'irradiation faibles.

ae

4

Ceci est vrai de l'eau du puisard, dont l'activité β globale, après être passée par un maximum en 1971 et 1972, est redevenue normale dès 1975

Quant à l'activité γ de cette eau, due au Cs 137, elle est toujours restée très faible, puisqu'il aurait fallu une activité de 410 bq/litre pour atteindre la limite annuelle d'incorporation admise dans l'eau de boisson (J.O. du 6 mai 1988, décret n° 88-521 du 18 avril 1988).

Cette constatation d'une activité faible en Césium de l'eau du puisard n'est pas contradictoire avec la mesure élevée trouvée en 1990 dans l'humus du fond du puisard où pouvait s'accumuler le Césium entraîné par les eaux

Ceci est aussi vrai des eaux de ruissellement du site, surveillées par le SCPRI, qui a constaté en 1980 un retour du site à une situation normale (voir copie du télex).

Ceci est vrai encore de la terre autour de la dalle, dont l'activité totale est comparable à celle des terrains du plateau de Saclay, de l'ordre de mille becquerels par kilo (voir tableaux 4 et 5).

Les niveaux d'irradiations mesurés en 1974 s'élevaient à une cinquantaine de micro-rad/heure, dans l'enceinte du site ; à 15 microrad/heure à l'extérieur du site. Ces mesures sont très comparables à celles qui ont été faites en 1990. Les niveaux mesurés sont très faibles et très comparables à la radioactivité naturelle.

Toutes ces constatations nous permettent de dire que les pollutions radioactives constatées sur le site d'entreposage de l'Orme des Merisiers ne peuvent pas induire de danger pour la population.

TABLEAU :

ACTIVITE CONTENUE DANS LES BLOCS STOCKES AUTREFOIS
 A L'ORDRE DES MERISIERS
SL AUBIN

Répartition des Blocs en fonction de leur activité : α, β, γ (Total : 2.484 blocs)

POIDS MOYEN DU BLOC	ACTIVITE α 0 à 10 m Ci	ACTIVITE α 10 à 50 m Ci	ACTIVITE $\beta \gamma$ <100 m Ci	ACTIVITE $\beta \gamma$ 100 m Ci à 1 Ci	ACTIVITE $\beta \gamma$ 1 Ci à 10 Ci	ACTIVITE $\beta \gamma$ 10 Ci à 100 Ci	ACTIVITE $\beta \gamma$ > 100 Ci
21	918 blocs		632	59	32	4	
41	336	30					
4,51			171	73	127	92	10

TABLEAU 2
(voir Plan correspondant)

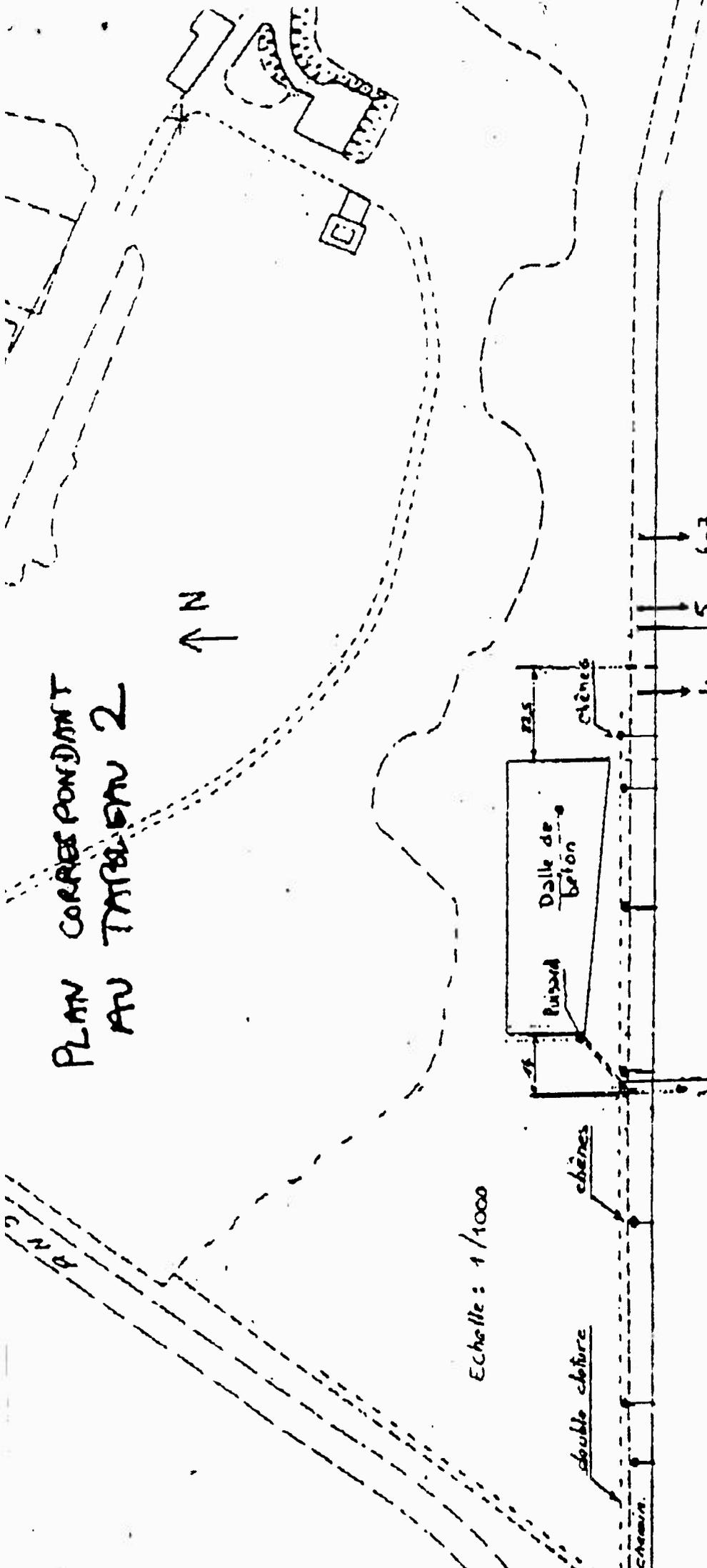
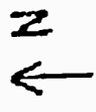
RESULTATS D'ANALYSES D'ECHANTILLONS
PRELEVES A L'ORNE DES MERISIERS
DANS LE FOSSE LONGEANT LA CLOTURE

PRELEVEMENTS		RADIOACTIVITE MASSIQUE Bq/kg									
LOCALISATION	DATE	MASSE (g)	40 K*	214 BI*	208 Tl*	60 Co	137 Cs	133 Ba	152 Eu	153 Eu	241 Am
1	28/08	535					656 ± 52				
2	04/09	398				180 ± 16	220 ± 20	6 ± 3	52 ± 14	33 ± 9	23 ± 7
3	05/09	270	120 ± 17	22 ± 15	20 ± 7	68 ± 8	570 ± 40				
4	05/09	470	100 ± 13	17 ± 4	33 ± 6	140 ± 11	190 ± 14	2 ± 2	20 ± 5	14 ± 6	
5	05/09	429	120 ± 18	26 ± 5	36 ± 6	39 ± 4	43 ± 5		11 ± 5	9 ± 4	
6	05/09	665	60 ± 9	12 ± 3	19 ± 5	98 ± 6	66 ± 7	1 ± 1	14 ± 4	11 ± 4	
7	05/09	878	29 ± 5	14 ± 3	23 ± 5	40 ± 4	67 ± 6		10 ± 4	9 ± 4	

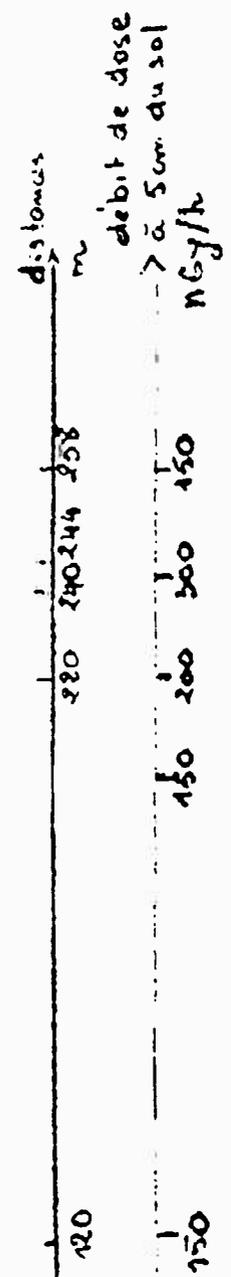
SPECTROMETRIE γ

* Radionucléides naturels. Le bismuth 214 est représentatif de la chaîne de l'238 U.
La valeur du (208 Tl) est multipliée par l'inverse de son taux d'embranchement pour être représentative du 232 Th.

PLAN CORRIER PONDANT AU TABLEAU 2



Echelle: 1/1000



16
longer per

Localisation des Points de
mesure et de Prélèvement

débit de dose mesuré à l'aide
un pointomat.
Avec du sol dans le chemin et
à la rigole qui longe RN306

ORME DES MERISIERS

Surveillance de la radioactivité de l'eau

(Puisard de rétention de l'eau de ruissellement provenant de la dalle)

Année	Radioactivité volumique Bq/l		
	Mesures globales		137 Cs
	Alpha	Bêta	
1963	< 0,2	9,3	
1964	< 0,2	10	
1965	< 0,2	2,8	
1966	< 0,2	4,1	
1967	< 0,2	2,8	
1968	0,2	8,1	2,6
1969	< 0,56	18	2,2
1970	< 0,2	41	3,7
1971	0,9	53	7,0
1972	0,2	53	5,9
1973	0,4	36	4,7
1974	0,2	6,6	1,4
1975	0,3	3,2	0,5
1976	0,2	2,7	7,7
1977	0,2	2,9	6,6
1978			4,6

Remarque

- Limite dérivée de concentration dans l'eau de boisson ^{137}Cs : 410 Bq/l

- Aucun autre radionucléide n'a été détecté dans l'eau

* JO du 6 Mai 1988, décret n° 8852 J du 18/05

RÉSULTATS D'ANALYSES D'ÉCHANTILLONS

PRÉLEVÉS A L'ORNE DES MERISIERS

(voir figures 1, 2, 3)

P R E L E V E M E N T S		R A D I O A C T I V I T É M A S S I Q U E B Q / K G										
LOCALISATION	DATE	NATURE	Valeurs globales									
			sphe	bois	49 K°	208 TL°	214 BF°	69 CO	134 CS	137 CS	152 EU	
1 (fig 1)	02-74	terre	740	900	NM	NM	NM	<1	<1	100	<1	
2		terre	740	556	NM	NM	NM	<1	<1	<1	<1	
3		terre	370	370	NM	NM	NM	<1	<1	<1	<1	
4		terre	740	445	NM	NM	NM	<1	<1	11	<1	
5		terre	555	970	NM	NM	NM	<1	<1	<1	<1	
7		terre + débris végétaux	370	2780	NM	NM	NM	<1	<1	540	<1	
8		terre	740	1860	NM	NM	NM	<1	<1	1075	<1	
9		terre	370	1110	NM	NM	NM	<1	<1	365	<1	
10		terre	370	370	NM	NM	NM	<1	<1	233	<1	
12		terre	665	3110	NM	NM	NM	2550	<1	510	<1	
OM1 (fig 2)	19-01-80	terre + débris végétaux	123	500	84	72	28	<1	<1	11	<1	
OM2		terre	180	570	68	22	34	14	<1	40	4	
OM3		terre	186	850	68	42	32	14	1,8	41	4	
OM4		terre	140	460	84	45	25	<1	<1	24	<1	
OM5		terre	150	760	120	38	25	<1	1,8	77	<1	
OM7P		eau	<0,13	0,27	NM	NM	NM	<0,1	<0,1	0,2	<0,1	
P1-3 (fig 3)	21-01-90	ciment	NM	NM	153	11	8	<1	<1	345	<1	
P2-1		poussière de ciment	NM	NM	158	68	98	<1	<1	9	<1	
P2-2		humus	NM	NM	86	490	420	<3	<3	467	<1	
P2-3		ciment	NM	NM	158	9	11	<1	<1	2	<1	
P2-4		ciment	NM	NM	128	9	8	<1	<1	14	<1	
P3		terre + ciment	NM	NM	256	14	23	<1	<1	3	<1	
		humus	NM	NM	108	10	6	6	2	6000	<1	

TABEAU 4 - Figure 1

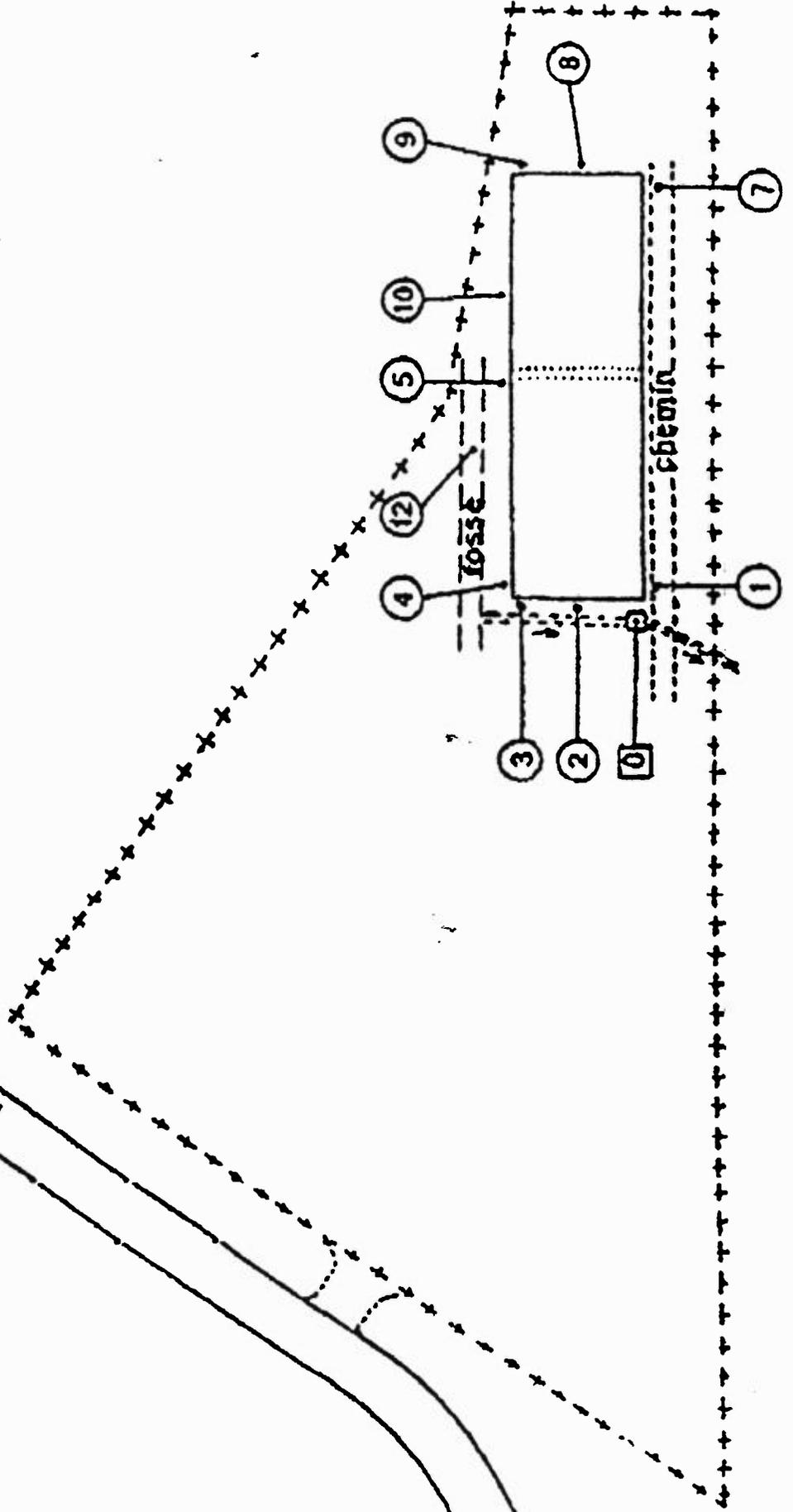
AIRE DE STOCKAGE DE L'ORME DES MEN

□ Prélèvement d'eau

○ Prélèvement de sol

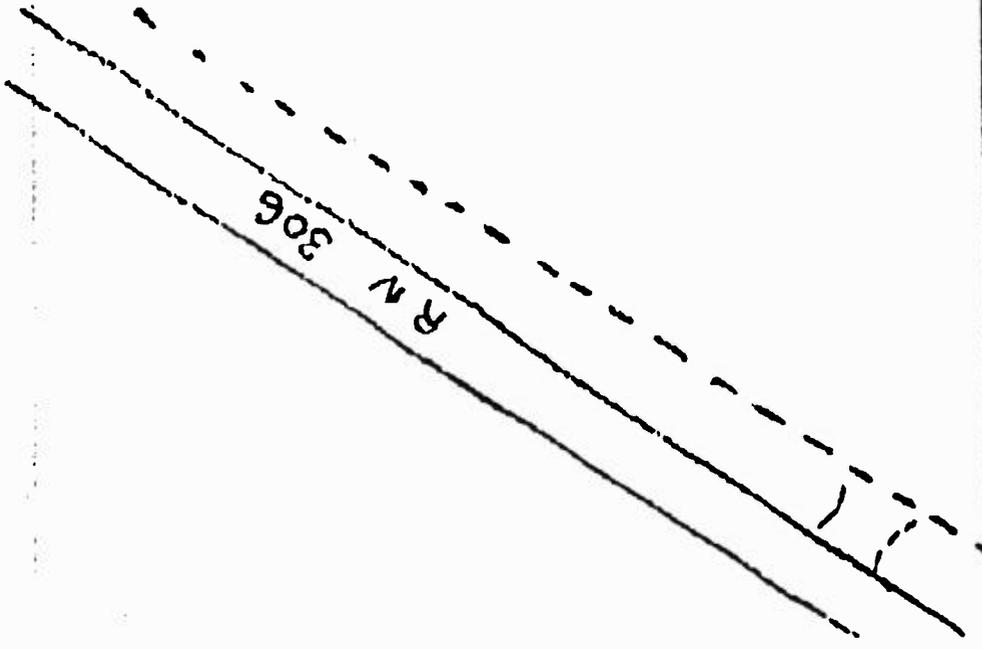
1974

R.N. 306



ORME DES MERISIERS

JANVIER 1990



les lieux.

BOISE CIMENT

04
03
02
01

Boite existante

Puitard

1140

1140

2600

400

45.20

138.75

TABEAU 4, Figure 3

ORME DES MERISIERS

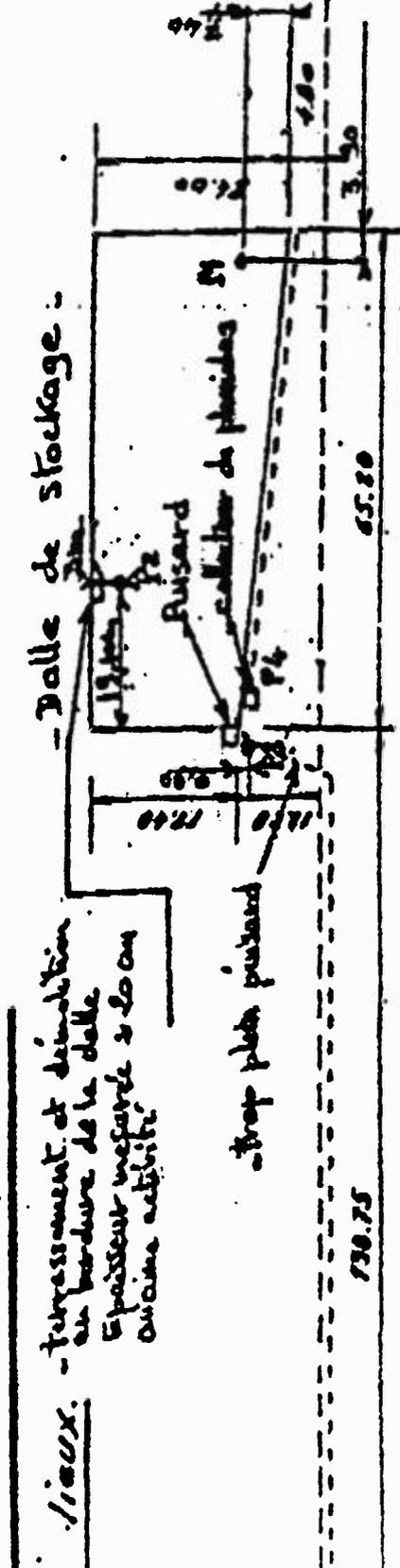
JANVIER 1930

R N 306

- Dalle de stockage -

- Surélevement et démolition en bordure de la dalle. Epaisseur mesurée 3-20 cm au plus activité.

- Trop plein puisard



RESULTATS D'ANALYSES D'ECHANTILLONS
DE TERRE DU PLATEAU DE SACLAY

		RADIOACTIVITE MASSIQUE Bq/kg						
Valeurs globales		Spectrométrie gamma						
Alpha	Bata	40 K°	208 TL°	214 BT°	40 CO°	134 CS	137 CS	152 EU
270	430	320	36	27	<1	<1	7	<1
700	970	490	50	49	<1	4	26	<1
Valeur maximale								

202C 018770 19H23 21/09/90 ORD443 10H18 21/09/90 SLPRI Y 696257F 21
 1903
 PP 018 DIR

ATTENTION M. DELPEYROUX DIR CEN SACLAY

COMMUNIQUE DU SERVICE CENTRAL DE PROTECTION CONTRE LES
 RAYONNEMENTS IONISANTS (SCPRI) SUR LES CENTRES DU CEA
 DU BOUCHET (ITTEVILLE) ET DE L'ORME DES MERISIERES (ST-AUBIN)

TX NO 19254 - LE 21 SEPTEMBRE 1990

A LA SUITE D'ARTICLES PARUS DANS UN QUOTIDIEN PARISIEN,
 NOTAMMENT LE 20 SEPTEMBRE, EMETTANT DES DOUTES SUR LES CONDITIONS DE
 SECURITE D'ANCIENNES DECHARGES OU SITES DE STOCKAGE DU CEA,
 LE SCPRI EST EN MESURE D'APPORTER LES PRECISIONS SUIVANTES :

SITE DE ST-AUBIN - L'ORME DES MERISIERES :

LE PETIT SITE TRANSITOIRE DE STOCKAGE DES DECHETS SOLIDES DE
 FAIBLE ACTIVITE DE L'ORME DES MERISIERES A ETE DEFINITIVEMENT
 DEBARRASSE DE CES DERNIERS, QUI ONT ETE TRANSPORTES A LA HAGUE EN
 DECEMBRE 1973. DES FEVRIER 1974, LE CEA COMMUNIQUEAIT AU SCPRI UN ETAT
 DE LA SITUATION DU SITE APRES CETTE EVACUATION :

- DANS L'ENCEINTE DU SITE, DEBIT DE DOSE GAMMA A UN METRE DU SOL
 (BRUIT DE FOND DEQUIT) : 55 MICRORADS/H. (BRUITS DE FOND GAMMA A
 L'EXTERIEUR DES GRILLES : 15 MICRORADS/H).

- RADIOACTIVITE DU SOL DU SITE : CESIUM RADIOACTIF : MAXIMUM :
 3 MEGABECQUERELS PAR TONNE - **PAS D'ALPHA NI BETA,**

- RADIOACTIVITE DE L'EAU DU PUISARD DU SITE : ACTIVITE TOTALE :
 8 BECQUERELS/LITRE, SOIT LE CINQUIEME DE LA LIMITE MAXIMALE

ADMISSEMENT (TRITIUUM) : 4000 DE LA L.M.A.

DE 1972 A 1980, LE BCPRI A REGULIEREMENT POURSUIVI LE CONTROLE
 DES EAUX DE RUISSELLEMENT DU SITE, QUI ILLUSTRE CLAIREMENT LA
 DEPOLLUTION PROGRESSIVEMENT INTERVENUE : (EN BECQUERELS PAR LITRE)

DATE DE PRELEVEMENT	BETA TOTALE	TRITIUM
13/10/72	41	4 000
4/10/73	35	INF. 220
2/10/74	INF. 15	INF. 150
1/10/75	8	210
4/10/76	8	INF. 220
4/10/77	9	160
4/10/78	INF. 11	75
3/10/79	5	INF. 75
3/10/80	5	INF. 75

PAR LA SUITE, COMPTE TENU D'UN RETOUR DE FAIT A LA SITUATION
 NORMALE, SEUL A ETE POURSUIVI LE CONTROLE DE L'YVETTE, MILIEU
 RECEPTEUR : (EN BECQUERELS PAR LITRE)

DATE DE PRELEVEMENT	BETA TOTALE	TRITIUM
2/11/83	0,20	INF. 15
7/11/84	0,20	INF. 14
6/11/85	0,22	INF. 15
4/11/86	0,17	INF. 15
3/11/87	0,18	INF. 12
2/11/88	0,16	INF. 12
3/11/89	0,21	INF. 10
4/05/90	0,17	INF. 11

LE SITE EST ACTUELLEMENT UTILISE POUR LE STOCKAGE DE BOUES
D'EPURATION DES EAUX USEES CONVENTIONNELLES, NON RADIOACTIVES.
NATURELLEMENT, LA SURVEILLANCE SE POURSUIT. A TITRE D'EXEMPLE,
LE 18 JANVIER 1990, LE CONTROLE DU PUISARD DU SITE RELEVAIT :

- ACTIVITE ALPHA : INFERIEURE A 0,13 BQ/L,
- ACTIVITE BETA : " " A 0,27 BQ/L,
- ACTIVITE CEBIUM 137 : " " A 0,20 BQ/L,

EN CONCLUSION, CE SITE NE PRESENTE AUCUN RISQUE POUR L'HYGIENE
PUBLIQUE SUR LE PLAN DE LA RADIOACTIVITE.

P. PELLERIN - DIR.

++++

NNNN

Paris, le 20 septembre 1990

MISE AU POINT DU CEA

Dans son édition de ce jeudi 20 septembre, le Parisien publie, sous le titre *"Décharges radioactives de l'Essonne : les témoignages qui brisent le mur du silence"*, une série d'articles qui aborde trois sujets différents. Un seul concerne le CEA : l'aire de stockage de fûts à Saint -Aubin (Essonne).

Ce dossier avait déjà fait l'objet de 'révélations' en 1972 auxquelles il avait été répondu. Le seul élément nouveau depuis lors a été l'évacuation des fûts qui ont tous été transportés en 1972 et 1973 au Centre de Stockage de la Manche.

Des mesures de la radioactivité résiduelle sur le site sont régulièrement effectuées ; elle a toujours été inférieure aux normes en vigueur.

Par ailleurs, concernant la présence de tritium dans les étangs voisins du Centre de Saclay, le CEA souligne que les mesures faites périodiquement sont publiées et accessibles par le serveur minitel 'MAGNUC' (36 14). Elles sont là encore inférieures aux normes.

Soucieux de transparence en matière d'information, le CEA organise un point presse, aujourd'hui à 14h30, à son Siège, au 33, rue de la Fédération, PARIS 15ème.

A cet égard, il est paradoxal d'accuser le CEA de *'silence'* alors qu'il multiplie les occasions de contacts avec les journalistes, tant de la presse écrite qu'audiovisuelle, ainsi que l'attestent, par exemple plusieurs réunions d'information récentes.